



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16710</b>	De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >examens, concours et diplômes	<b>Tête d'analyse</b> >Concours de conseiller principal d'éducation - Voie d'accès	<b>Analyse</b> > Concours de conseiller principal d'éducation - Voie d'accès.
Question publiée au JO le : <b>02/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'inégale répartition des postes ouverts pour les trois concours de conseiller principal d'éducation (CPE) au titre de l'année 2024. En effet, sur le site officiel du ministère, il apparaît que le nombre de postes ouverts cette année pour les différentes voies d'accès sera de 400 pour le concours externe, contre seulement 70 pour le concours interne, chiffre qui n'a pas évolué depuis 2017 alors que plus de 2 400 candidatures ont été enregistrées pour 2024. Ainsi, il semble qu'un déséquilibre important existe entre les possibilités d'accès par la voie du concours interne et celles offertes en externe. Dès lors, elle souhaiterait qu'elle puisse lui faire connaître sa position sur un possible rééquilibrage des voies d'accès ou sur des ouvertures de postes supplémentaires au concours interne de CPE.